

# **PROPOSITIONS DU COPAF :**

## **Vieillir en logement-foyer (FTM ou résidence sociale)**

### **le plus longtemps possible dans la dignité et avec l'égalité des droits**

#### **1°) Contre la solitude et l'isolement**

Le premier souci des migrants retraités et vieillissants des foyers et résidences sociales est de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie, de vieillir entourés et aidés au quotidien par une personne de leur famille ou de leur réseau proche. Il y a nécessité pour eux qu'existent un lien fort et beaucoup de confiance réciproque. Ils ne veulent surtout pas vieillir seuls et sont très angoissés à l'idée de mourir seuls. Dans les foyers, cette angoisse est sans cesse et largement exprimée avec la plus grande force.

#### **C'est pourquoi le Copaf propose de :**

► Octroyer dès la future loi sur le logement – aujourd'hui en préparation – le droit entier à la vie privée aux résidents des logements-foyers. Ainsi, un immigré âgé aura le droit soit d'héberger un proche qui pourra s'occuper de lui, soit d'être hébergé par un proche ; c'est important par exemple quand le retraité qui vit dans un autre pays, revient en France pour se faire soigner ou pour des raisons administratives.

► Prévoir lors des réhabilitations des FTM et leur transformation en résidences sociales, de préférence au RCH ou à un étage peu élevé, quelques studios à 2 lits ou quelques Unités de vie, permettant aux immigrés âgés non seulement de ne pas vieillir seuls mais d'être aidés au quotidien. Qu'une nouvelle circulaire non seulement l'autorise mais en fasse une obligation.

► Se donner les moyens pour que chaque immigré âgé ait un résident-référent qui puisse intervenir ou faire intervenir le service ad hoc ou le gestionnaire en cas de besoin.

► Mettre à la disposition de ces résidents (et en faire une obligation pour le gestionnaire) des espaces de convivialité agréables et des services collectifs pour se restaurer, prendre un café, jouer aux dominos, converser..., espaces et services collectifs indispensables pour ces résidents âgés qui passent le plus clair de leur temps dans l'établissement.

► Revoir le montant des redevances à la baisse pour les immigrés âgés à très faible revenu, qu'ils vivent en permanence dans l'établissement ou de façon plus temporaire pour qu'ils puissent payer leur redevance sans dépendre de la CAF et de la condition de résidence de 8 mois comme c'est le cas aujourd'hui (niveau du revenu et montant des redevances à fixer et financement de la mesure à prendre en charge par l'État).

► Le Copaf réaffirme son soutien à l'idée de la colocation avec les mêmes conditions qu'énoncées précédemment (prise en charge par un co-locataire choisi et loyer modéré), colocation gérée comme un foyer-soleil.

## **2°) Pour des foyers adaptés au vieillissement**

Pour rester et vieillir en foyer le plus longtemps possible, jusqu'à un niveau de GIR nécessitant des soins impossibles à prodiguer dans un logement-foyer, il faut des espaces privatifs et collectifs de qualité et adaptés. Des aménagements sont indispensables, par exemple :

► Aménager le bâtiment et les chambres concernées avec des barres d'appui ou de relevage (douche, WC, lit), des strapontins (douche, près de l'ascenseur...) et autres lits adaptés. Il faut impérativement que les ascenseurs fonctionnent correctement et que le temps d'ouverture des portes permettent à une PMR de sortir de l'ascenseur sans se faire bloquer violemment par les portes.

► Avoir, sur le lieu même, une permanence tenue par une médiatrice sociale, comme c'est le cas dans les foyers Adef, qui permette aux immigrés âgés en particulier de connaître leurs droits et de les faire valoir en remplissant correctement demandes et dossiers.

► Rendre obligatoire la formation du personnel local (appelé selon les cas Responsable de résidence ou d'hébergement, directeur ou gérant) qui, beaucoup trop souvent, baignant dans une culture d'entreprise pas trop marquée par l'esprit démocratique et de concertation, soit se comporte en petit-chef soit ne se préoccupe que du paiement des redevances.

► Mettre obligatoirement à l'ordre du jour du Conseil de concertation, au moins une fois par an, dans tous les établissements où il y a des retraités, la question des aménagements et dispositifs à mettre en place, en y invitant des immigrés âgés, la médiatrice sociale, la municipalité etc.

► Faire mener une enquête, par les services soignants concernés, en relation étroite avec les familles, pour savoir, au cas par cas, où les immigrés âgés et malades veulent passer leur fin de vie (EHPAD, Hôpital, pays d'origine ... ?).

### 3°) Favoriser le retour au pays et les va-et-vient

Une partie des immigrés âgés reste au foyer (environ entre 1/3 et 1/4 des retraités). Ces travailleurs restent soit pour des raisons de santé ou administratives, soit parce qu'ils ont perdu lien et relation avec le pays d'origine (femme décédée, enfants dispersés, coupure avec le village, impossibilité de s'inscrire économiquement et socialement là-bas ...) soit, pour une petite minorité, parce qu'ils se sont intégrés ici dans des réseaux de sociabilité forts localement.

Mais le souhait de la grande majorité des retraités dits isolés reste malgré tout le retour au pays et/ou les va-et-vient. Le Copaf a participé à tous les regroupement et initiatives qui existent sur cette question depuis une bonne dizaine d'années.

Ainsi, le Copaf demande :

► que soit enfin finalisée l'aide à la réinsertion familiale et sociale au pays d'origine avec le droit de revenir en France et de s'y faire soigner pour tous les types d'affection.

► que la carte "retraité" soit supprimée et que soit délivrée à tous les immigrés retraités **une carte de séjour permanent** qui leur permette des va-et-vient à tout moment (valeur de visa et séjour permanents jusqu'au décès) sans condition de résidence et de domiciliation en France. Aujourd'hui cette exigence oblige les retraités isolés à rester titulaires de leur chambre ou studio, ce qui pose de nombreux problèmes (pour eux, pour leurs remplaçants, pour les gestionnaires). Une telle carte permettrait ainsi de libérer de nombreuses places dans les établissements.

► que soit assouplie (en particulier pour les immigrés ayant des temps et des coûts de transports longs et chers) et généralisée la solution des chambres partagées.

► que les contrôles des Caisses soient suspendus, le temps de finaliser et de faire connaître (par une très large information) toutes les mesures qui vont être prises suite à votre mission.

#### **4°) Plus de citoyenneté, plus de considération, plus de droits**

Les travailleurs immigrés qui ont travaillé, le plus souvent dans des conditions difficiles, ont largement gagné le droit d'être traités à égalité avec leurs collègues français. C'est pourquoi le Copaf demande :

- ▶ que le statut des résidents soit transformé pour qu'ils aient les mêmes droits et garanties que les locataires, le droit à la vie privée et à la vie collective et des conditions de représentation plus favorables. Pour obliger les gestionnaires à travailler dans la transparence, avec des pratiques démocratiques : légaliser les comités de résidents et élargir leurs compétences, instituer des contrôles plus stricts des gestionnaires, empêcher la privatisation de l'Adoma par la SNI et lui garder ses missions fortes de service public dont celle de loger les vieux immigrés retraités.
- ▶ que les discriminations cessent, comme par exemple celle qui consiste à leur appliquer (ainsi qu'aux plus jeunes) un article du CGI pour les taxer au maximum comme célibataires et sans enfants.
- ▶ que soient accordés aux travailleurs immigrés l'égalité de tous les droits sociaux ainsi que le droit de vote aux élections locales et européennes et que l'obtention de la nationalité française soit largement facilitée.

*27 mars 2013*

*Copaf*